

Clôture de liquidation**SAS TAXI****NICOLAS BAUMAN**

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500,00 €
Siège social : 3 rue des Fougères

03300 CUSSET

Société en liquidation

Liquidateur : M. Nicolas BAUMAN
Siège social de liquidation :
3 rue des Fougères

03300 CUSSET

850 153 636 RCS Cusset

Par décision de l'associé unique en date du 30-04-2022, la société SAS TAXI NICOLAS BAUMAN, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500,00 €, dont le siège social est 3 rue des Fougères 03300 CUSSET et immatriculée 850 153 636 RCS Cusset, après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Nicolas BAUMAN domicilié au lieu-dit Beaumont 03300 CUSSET, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cusset avec mention au RCS de Cusset.

Pour avis, Le liquidateur
2289599

Annonces administratives**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE LAPALISSE****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal

Par arrêté du 17 mai 2022, le Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal portant sur projet d'extension de la zone d'activités du Près de la Route sur le territoire de la Commune de LAPALISSE. Le dossier contient la décision de l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale.
À cet effet, M. Jacky MOULIN a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se tiendra du 7 Juin 2022 au 8 Juillet 2022 inclus. Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- au siège de la communauté de communes Pays de Lapalisse
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-paysdelapalisse.fr ou par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Pays de Lapalisse - bd de l'hôtel de ville - 03120 LAPALISSE.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

Au siège de la Communauté de Communes :

- Mardi 7 juin de 8 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 24 Juin de 8 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 8 Juillet de 13 h 30 à 16 h 30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>

2289599**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulegales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.**

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'**Infolegale**
& marketing

RAT
œur ;
ette,
s ;
-sœur,
re part du décès de
te MOREAU
RVEL
se sera célébrée le
15 h 30, en l'église
uçon.
ndée pour son époux
RE

ar avance toutes les
t part à sa peine et
EHPAD de Hérisson
Sully/Montmarault.
w.dansnoscoeurs.fr
845806

SAIRES

brées ce jour *
r -
w.dansnoscoeurs.fr

RET, en la chapelle
ur, ayant fait l'objet d'un
845836

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 2 : plancher bois.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 3 : menuiseries extérieures alu, intérieures bois.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 4 : plâtrerie, isolation, peinture.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 5 : carrelage, faïence.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 6 : électricité, courants faibles, sécurité incendie, lustrerie.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 7 : plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray ;
- lot n° 8 : équipements de boulangerie.

Lieu d'exécution : 9, route de Paris, 03360 Meaulne-Vitray.

Conditions de participation :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
aptitude à exercer l'activité professionnelle

Liste et description succincte des conditions :
- formulaire DC1, lettre de candidature. Habilitation du mandataire par ses
co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du
groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candi>
dat).

Capacité économique et financière :
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des
informations et documents requis :** déclaration appropriée de banques
ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Référence professionnelle et capacité technique :
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des
informations et documents requis :**

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux
services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le mon-
tant, la date et le destinataire public ou privé ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique
dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du
candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certifi-
cats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de
la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour
laquelle il se porte candidat.

Marché réservé : non.
Réduction du nombre de candidats : non.
La consultation comporte des tranches : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : non.

Visite obligatoire : oui. Contacter la mairie aux heures d'ouverture afin
de fixer un rendez-vous. Mairie de Meaulne-Vitray, 2, place de la Mairie,
03360 Meaulne-Vitray. Tél. 04.70.06.95.34 du lundi au jeudi de 9 h à 12
h et de 15 h à 18 h. A l'issue de cette visite, un récépissé sera délivré par
la commune (à joindre à l'offre).

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréci-
ciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique de l'offre : 60 % ;
- prix : 40 %.

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil
d'acheteur :** oui.

RÉFÉRENDUM ABROGATIFS 2022

En Italie les électeurs sont appelés aux urnes dimanche 12 juin 2022. Les
électeurs résidents à l'étranger recevront les bulletins de vote au plus tard
le 29 mai et devront les transmettre au Consulat Général par poste avant
LE 9 JUIN 2022 A 16 HEURES.

Pour plus d'informations : https://consolione.esteri.it/consolato_lione/it/i_servizi/per_i_cittadini/servizi_elettorali/referendum/referendum.html

181857



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPOLISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU INTERCOMMUNAL

Par arrêté du 17 mai 2022, le Président de la Communauté de Communes
Pays de Lapolisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet
de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local
d'urbanisme intercommunal portant sur projet d'extension de la zone
d'activités du Près de la Route sur le territoire de la Commune de Lapolisse.
Le dossier contient la décision de l'autorité environnementale ne soumet-
tant pas le projet à évaluation environnementale.

À cet effet, Mr Jacky MOULIN a été désignée par le président du tribunal
administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se tiendra **du 7 Juin 2022 au 8 Juillet 2022** inclus.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- au siège de la communauté de communes Pays de Lapolisse
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdelapolisse.fr>

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu
à disposition à la Communauté de Communes Pays de Lapolisse. Les
observations et propositions écrites peuvent également être adressées par
voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-paysdelapolisse.fr ou
par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse sui-
vante : Communauté de Communes Pays de Lapolisse- bd de l'hôtel de
ville - 03120 LAPOLISSE.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

- au siège de la Communauté de Communes :

- **Mardi 7 juin de 8h00 à 12h00**
- **Vendredi 24 Juin de 8h00 à 12h00**
- **Vendredi 8 Juillet de 13h30 à 16h30**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront
tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes
Pays de Lapolisse pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du
commissaire enquêteur sur le site internet suivant <https://www.cc-paysde-lapolisse.fr>,

181745

Allier

Annonces légales

Annonces administratives

MAIRIE DE MONTBEUGNY
62 rue de l'Agriculture
03340 MONTBEUGNY

AVIS

Le conseil municipal de MONTBEUGNY, réuni en séance publique le trois mars 2022 a décidé, en application du 2e alinéa de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, d'instruire un périmètre de droit de préemption sur les parcelles suivantes : Section A n°524, 525, 647, 648, 650, 1051, 1358 et 1359, afin de constituer une réserve de foncier dans le cadre de projets inhérents au projet de revitalisation de centre-bourg.
2290998



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU intercommunal

Par arrêté du 17 mai 2022, le Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal portant sur projet d'extension de la zone d'activités du Près de la Route sur le territoire de la Commune de LAPALISSE. Le dossier contient la décision de l'autorité environnementale ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale.
A cet effet, M. Jacky MOULIN a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.
L'enquête publique se tiendra du 7 Juin 2022 au 8 Juillet 2022 inclus. Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- au siège de la communauté de communes Pays de Lapalisse
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>
Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-paysdelapalisse.fr ou par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Pays de Lapalisse- bd de l'hôtel de ville - 03120 LAPALISSE.
Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :
Au siège de la Communauté de Communes :
- Mardi 7 juin de 8 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 24 juin de 8 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 8 juillet de 13 h 30 à 16 h 30
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>
2290533

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de permis de construire déposée par la société Energie du Partage 6 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol située aux lieux-dits « Le Marteau », « Breux » et « Les Bruyères de Breux » sur le territoire de la commune de CHEVAGNES

Par arrêté préfectoral n° 1155bis/2022 du 3 juin 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du lundi 27 juin 2022 au lundi 1er août 2022 inclus.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est : CHEVAGNES
Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est Mme Nicole ROUSSEAU (écritain public). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :
- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques

> Consultations publiques en cours
- sur support papier, en mairie de CHEVAGNES (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : energieledupartage6@democratie-active.fr

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement relatif au projet.
Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 27 juin 2022 à 14 h 30 jusqu'au lundi 1er août 2022 à 12 h 30.

Les modalités suivantes :
- sur le registre d'enquête disponible en mairie de CHEVAGNES, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de CHEVAGNES ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : energieledupartage6@democratie-active.fr
- sur un registre matérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/ep6-projet-photovoltaïque-de-chevagnes-enquete-publique/>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :
* à la mairie de CHEVAGNES
- Lundi 27 juin 2022 de 14 h 30 à 17 h 30
- Mercredi 6 juillet 2022, de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 12 juillet 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

- Jeudi 21 juillet 2022 de 8 h 30 à 11 h 30
- Lundi 1er août 2022 de 9 h 30 à 12 h 30
Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de CHEVAGNES.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de CHEVAGNES et sur le site internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : Energie du Partage 6 - à l'attention de M. Allonay/ Ange-José DA GBADJI - 8 bis rue Gabriel Voisin - 51688 REIMS Cédex 02 - Tél. : 06 13 85 32 87 - Courriel : selome.agbess@ge3000.de
2291248

Chers annonceurs,

confiez nous

les textes

de vos annonces légales

dactylographiés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegales.fr publie chaque jour les meilleures opportunités.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

APTE, avec le concours d'



Annonces classées

ANNONCES LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier au tarif en vigueur fixe par l'arrêté du 19 novembre 2021, relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

- 1- Identification de l'organisme qui passe le marché :** SEA, NORD RIVE DROITE DU CHER, 3 ZA de Crozet, BP 22, 03190 VALLON EN SULLY
- 2- Objet du marché :** Marché public d'assistance technique pour la réalisation d'une station de traitement des eaux destinées à la consommation humaine à Pré Vallon - Commune de Vallon en Sully.
- 3- Mode de passation :** la procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique.
- 4- Critères d'attribution de l'offre :** Offre économiquement la plus avantageuse en privilégiant la valeur technique selon le détail précisé dans le règlement de consultation.
- 5- Date limite de réception des offres :** le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 12h00.
- 6- Modalité d'obtention des dossiers**
Support papier l'adresse suivante : CHAUMEIL REPRO, 65 boulevard Blatin, 63000 CLERMONT-FERRAND
Support dématérialisé à l'adresse suivante : www.chaumeil-marchespublics.fr
- La date limite de retrait des dossiers est fixée :** au vendredi 24 juin 2022 à 12h00.
- 7- Condition de remise des offres**
Les offres devront être déposées sur la plateforme CHAUMEIL REPRO à l'adresse suivante : <http://www.chaumeil-marchespublics.fr> (onglet « Dépôt électronique »).
- 8- Date de validité des offres :** 4 mois.

183003



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Roger LITAUDON, maire, place de l'Hôtel de Ville, 03150 Varennes-sur-Allier, tél. : 04.70.47.72.00, mél : mairie.varennes-sur-allier@wanadoo.fr, web : <http://www.varennes-sur-allier.fr>, siret : 21030298000011.

Groupement de commandes : Non. L'avis implique un marché public.

Objet : mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-ville-bourg.

Type de marché : services.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.

Lieu d'exécution : 1, place de l'Hôtel de Ville, 03150 Varennes-sur-Allier.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non. Les variantes sont exclues : non.

Conditions de participation. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédente, celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

- si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3^{er} du code du travail);

- si le candidat est établi au domicile à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3203-1 du code du travail, ou des documents équivalents;
- document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique que ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné;
- formulaire DC1, lettre de candidature. Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté;

- les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;

- si l'attribuaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- si l'attribuaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières exercices disponibles;
- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé;
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants;
- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique;
- indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché;
- déclaration indiquant l'outil, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- en matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;

- certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat;

- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés;

- s'il s'applique, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : oui.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Vies obligatoires : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

L'impartialité des documents, la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.

Remise des offres : 04/07/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/06/22.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.allier.fr>

Capital : 1500 €.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. LIONARD Renaud, demeurant 40 rue des Fleurs, 03300 Creuzier-le-Vieux.

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et le membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : oui, RCS de Cusset.

Dénomination : LEO THERMAL

Objet social : l'acquisition et la vente de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 40 rue des Fleurs, 03300 Creuzier-le-Vieux.

Statut : SAS.

Forme juridique : SAS.



CABINET ALP
Société d'expertise comptable
185, rue Georges Latapie, 60490 Ressons-sur-Matz
Tel. : 03.44.83.15.79

HOLDING BOIS D'ARCA
EURL au capital de 210.000 €
Siège social : 11, rue Chantoiseau 03100 MONTLUÇON
RCS MONTLUÇON 893.425.462

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2A, immeuble Les Arcades, 97118 SAINT-FRANÇOIS à compter du 24/05/2022. Radiation au RCS de MONTLUÇON et immatriculation au RCS de POINTE À PITRE.

183102



CABINET ALP
Société d'expertise comptable
185, rue Georges Latapie, 60490 Ressons-sur-Matz
Tel. : 03.44.83.15.79

MOLLY-B
SASU au capital de 10.000 €
Siège social : 25, boulevard de Courtrai 03100 MONTLUÇON
RCS MONTLUÇON 893.425.462

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 2A, immeuble Les Arcades, 97118 SAINT-FRANÇOIS à compter du 24/05/2022. Radiation au RCS de MONTLUÇON et immatriculation au RCS de POINTE À PITRE.

183105

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

VICHY PATRIMOINE MONDIAL

AVIS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR CELEBRER L'ANNIVERSAIRE DE L'INSCRIPTION DE VICHY ET DES GRANDES VILLES D'EUROPE A L'UNESCO

Le dimanche 24 juillet 2022 aura lieu le 1^{er} anniversaire de l'inscription. Cette année, Montecatini Terme sera à l'honneur et l'ensemble des animations de la journée seront aux couleurs de l'Italie. La Ville de Vichy souhaite solliciter les commentants sur 2 moments forts de la journée qui se tiendront dans le Parc des sources : (1) la réalisation d'une création gourmande ; (2) la constitution d'un « coin gourmand aux saveurs de l'Italie ».

La date limite de dépôt de candidatures est le 22 juin. Pour tous renseignements, contacter Sarah GIRAUD : s.giraud@ville-vichy.fr

183218



Mettez toutes les chances de votre côté en privilégiant la "puce" sur votre annonce



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PUI INTERCOMMUNAL

Par arrêté du 17 mai 2022, le Président de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal portant sur projet d'extension de la zone d'activités du Ptes de la Route sur le territoire de la Commune de Lapalisse. Le dossier comportant la décision de l'autorité environnementale ne sera soumis que par le projet d'évaluation environnementale.

A cet effet, Mr Jacky MOULIN a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se tiendra du 7 juin 2022 au 8 juillet 2022 inclus. Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- au siège de la communauté de communes Pays de Lapalisse
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>
le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Les observations et propositions écrites peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-paysdelapalisse.fr ou par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Pays de Lapalisse - bd de l'hôtel de ville - 03120 LAPALISSE.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :
- au siège de la Communauté de Communes ;

• Mardi 7 juin de 8h00 à 12h00
• Vendredi 24 juin de 13h30 à 16h30
• Vendredi 8 juillet de 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture ou publics. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet suivant <https://www.cc-paysdelapalisse.fr>.

183150

SIMPLICITÉ COM VOUS VOULEZ!

1+1=2

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS publiez votre

ANNONCE LÉGALE EN LIGNE
• Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
• Réglez par CB
• Téléchargez votre attestation

RENDEZ-VOUS SUR
grandpublic.centreofficielles-legales.com

centreofficielles.077
Publication sur toute la France

X HOTEL RESTAURANT
Clermont-Ferrand
crute réceptio-niste (h/f), anglais obligatoire
autre langue Ora cuscit lit de dignis audic temposs equidem
sequam quidella postrupta archic tempore, autattem quia si autecatut soluptae ped quisil e sit que occusae rchit, sandae c etur Agnis desedic iaectis itatur aut am sapid evelese eriorum latinem quatur. At quostempelum nis duri rah...

Alhier